



PV Commission des Coupes et Championnats

Réunion du 27 Août 2024 à 14h00

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Président de séance : M. MICHOUX Johan

Présents(e) :

M. AUGENDRE Stéphane - KRUG Didier

Excusés :

Mme CHABANCE Marie-Claude

MM. ALLEZARD Olivier

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

I – COMPOSITION DES POULES D4

La Commission a procédé à la composition des poules de la Division 4 – Soir de Match pour la saison 2024 – 2025, **sous réserve des procédures en cours**. L'élaboration du calendrier se fera le 29/08/2024 et sera diffusé par la suite.

D4 – Soir de Match



Poule A

Argent Cs 2	Jars Fc
Aubigny S/ Nère Es 3	Léré Als 2
Bourges Moulon Es 4	Nancay Neuvy Vou. Us 2
Foëcy Cs 2	Vierzon Fc 4
Fussy St Martin Fc 2	Vignoux Cs 3
Henrich Menetou Us 2	Exempt

Poule B	
Bourges Fc 3	Nérondes Fc 2
Bourges Justices Es 2	Parassy Fs
Chapelloise As 4	Sancoins Es 2
Le Subdray Fc	Vasselay St Eloy Fc 2
Ent. Mehun/Marmagne 2	Exempt
Moulins S/ Yèvre Us	Exempt

Poule C	
Avord Fc 2	Nérondes Fc 3
Baugy As 2	St Florent Us 3
Bigny Vallenay As 2	St Just Us
C.2.L Foot 3	Torteron Rc
Dun S/ Auron Us 2	Exempt
Marçais Es	Exempt

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

II – RAPPEL

La Commission des Coupes et Championnats rappelle que pour les horaires qui seront fixés sur les compétitions seniors, il conviendra de se référer à l'Article 9 alinéa 4 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts.

« Jusqu'au 14 novembre et à partir du 16 janvier, l'horaire par défaut des rencontres « Senior » (M et F) est fixé à 15h00.

*Du 15 novembre au 15 janvier, l'horaire par défaut des rencontres **programmées sur des terrains non dotés d'un éclairage classé au niveau requis est fixé à :***

- **14h30 pour les rencontres des championnats « Senior » (M et F)**
- **14h00 pour les rencontres de Coupes « Senior » (M et F)**

Lorsque deux rencontres officielles sont prévues le même jour sur le même terrain, et sauf décision contraire de la Commission Sportive concernée :

- *jusqu'au 14 novembre et à partir du 16 janvier : la première rencontre débute à 13h00 (ou à 12h30 au plus tard si le terrain est en surface synthétique), la seconde à 15h00.*
- *du 15 novembre au 15 janvier : la première rencontre débute à 12h30 (ou à 12h00 au plus tard si le terrain est en surface synthétique), la seconde à 14h30. »*

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

A noter que les membres de la Commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club d'où ils sont licenciés.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel Général du District du Cher de Football (secretariat@cher.fff.fr), dans les conditions de forme prévues des articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF, et 38 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts :

- dans un délai de 2 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'établissement du classement final ou sur la composition des poules de la saison à venir, relatives à un litige concernant une rencontre de coupe (nationale, régionale ou départementale) ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition,

- dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion prend fin à 15h30.

Le Président de la Commission,


Johan MICHOUX

Le Secrétaire de Séance,


Stéphane AUGENDRE